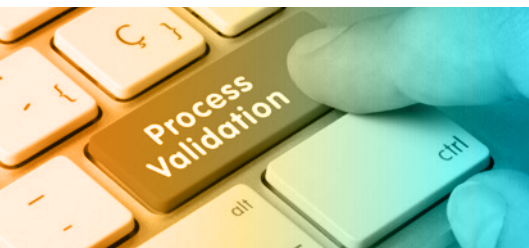




LE CODE DE L'AFHADS

*La volonté de maintenir et
valoriser des offres conformes
à l'esprit de l'agrément*

Association
française des
hébergeurs
agrés de
données de
santé
à caractère personnel



Les membres de l'AFHADS ont adopté UN COC pour maintenir l'engagement

Cet engagement se traduit par l'assistance de contrôle de conformité pour les applications

LES POINTS *de conformité traités sont :*

- >> L'étude d'impact sur la vie privée
- >> Le respect des obligations légales et réglementaires propres à la donnée de santé
- >> Les procédés d'authentification et d'imputabilité des accès
- >> La documentation des mesures de sécurité mises en œuvre
- >> L'absence de vulnérabilités critiques lors de tests d'intrusion

LE CONTRÔLE *de conformité :*

- >> Porte sur le service rendu par l'application hébergée à ses utilisateurs finaux, et non sur la seule prestation d'hébergement
- >> Est effectué avant la première mise en production de l'application, puis au moins une fois tous les trois ans
- >> S'appuie sur les exigences réglementaires et l'état de l'art



de commun

qui était celui des hébergeurs agréés.

nce, la vérification et la publication d'attestations
lications hébergées qui en auront fait la demande.

LES SERVICES

*proposés par les hébergeurs
qui appliquent le code sont :*

- >> Assistance sur les différents points de conformité
- >> Contrôle initial des applications avant mise en production
- >> Contrôle périodique ou à la demande
- >> Publication des attestations de contrôle sur le site de l'AFHADS
- >> Documentation partagée des mesures de sécurité propres à l'application
- >> Mise à disposition d'un médecin de l'hébergeur pour répondre aux demandes d'accès des personnes concernées

L'AFHADS

s'engage à :

- >> Elaborer le code et les contrôles applicables
- >> Publier les attestations émises par ses membres
- >> Publier des notes d'interprétation pour définir l'état de l'art
- >> Traiter les contestations éventuelles d'une attestation de contrôle



Les contrôles attestés par les membres
AU NOM DE L'AFHADS *sont :*

COMPLETS

- >> Élaborés par des acteurs de terrain
- >> Contrôlés lors des audits de certification
- >> Adossés au code de l'AFHADS et aux notes d'interprétation
- >> Soumis à un processus disciplinaire

CRÉDIBLES

- >> Analyse des risques sur la donnée
- >> Conformité à la réglementation et à l'état de l'art
- >> Mesures de sécurité documentées
- >> Tests de vulnérabilité

MATÉRIALISÉS

- >> Marquage des applications contrôlées
- >> Attestations publiées par l'association

Nos contrôles représentent un vrai élément de confiance et de différenciation pour les applications qui s'y soumettent.

à savoir...

Depuis 2010, l'AFHADS rassemble les hébergeurs agréés de données de santé. Sa mission première est de défendre le droit des personnes concernées à voir leur données personnelles de santé utilisées et conservées de manière sécurisée.

AFHADS

2 avenue des Puits
71300 MONTCEAU LES MINES

03 85 67 88 04

contact@afhads.fr

www.afhads.fr

Association
française des
hébergeurs
agréés de
Données de
Santé
à caractère personnel